



NEWSLETTER

N° 4/2019 28 novembre 2019

L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2019 : UNE ANNÉE MIRACULEUSE EN PERSPECTIVE

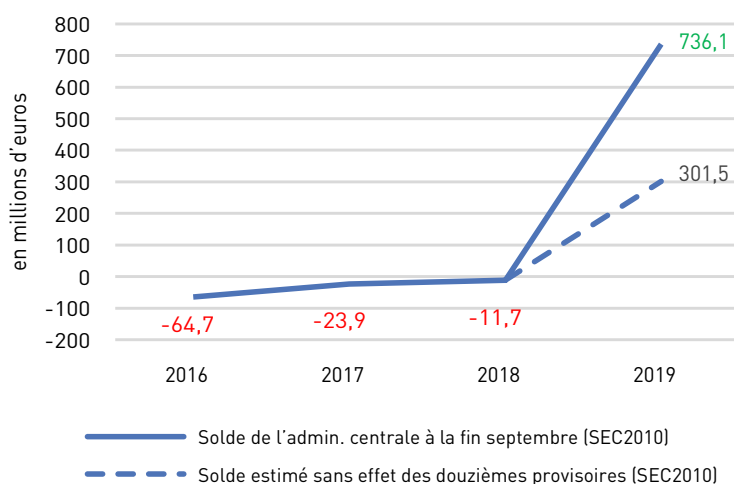
Le 15 novembre 2019, le ministre des Finances a présenté la situation financière de l'État au 30 septembre 2019.

Cette présentation se décline sous deux formes distinctes, d'une part selon la méthode européenne (SEC2010) - qui permet, entre autres, de déterminer le respect des critères de Maastricht - et d'autre part selon la législation luxembourgeoise sur la comptabilité de l'État.

Le SEC2010 se base sur une méthode de droits constatés qui comptabilise une transaction lorsqu'intervient l'activité (ou la

décision) qui va générer les recettes ou les dépenses, et ne tient pas compte du moment auquel interviennent décaissements ou encaissements. La législation sur la comptabilité de l'État se base par contre sur la méthode des encaissements qui comptabilise une transaction au moment de l'encaissement ou du décaissement effectif des fonds. Par ailleurs, le SEC2010 englobe dans sa définition d'administration centrale un certain nombre d'établissements publics à comptabilité distincte de la comptabilité de l'État¹.

Situation de l'administration centrale au 30 septembre 2019 (SEC2010)



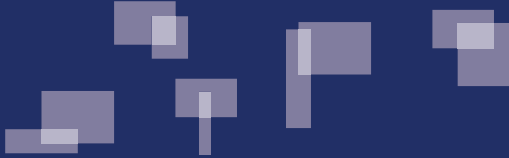
Données : Eurostat, enquête SILC ; graphique : CSL

Si l'on adopte la perspective européenne, il appert que le solde de l'administration centrale affiche un excédent considérable et jamais atteint au cours des années pré-

cédentes. En effet, l'État affiche au 30 septembre un solde excédentaire considérable de près de 740 millions d'euros.

¹ Pour plus de détails voir : <https://budget.public.lu/dam-assets/lb/budget2016/evaluation-mensuelle/passage-comptabilite-nationale-a-sec.pdf>





Le ministre des Finances explique la situation par une évolution plus favorable qu'escompté des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des collectivités tandis que la progression des dépenses a été limitée par l'application des douzièmes provisoires en début d'année. Ainsi, les dépenses n'ont augmenté que de +3,7% pour les trois premiers trimestres de 2019, contre +7,1% et +6,7% pour la même période des deux années précédentes.

Selon nos estimations, même sans l'effet des douzièmes provisoires², le solde de l'administration centrale selon le SEC2010 serait toujours nettement excédentaire d'environ 300 millions d'euros et donc considérablement plus favorable que celle des années précédentes.

Du point de vue de la législation sur la comptabilité de l'État, les recettes et dépenses évoluent en ligne avec les attentes : au 30 septembre, 75% des dépenses prévues ont été effectuées, tandis que les recettes correspondent d'ores et déjà à 78% des prévisions.

Si de ce point de vue le solde est encore déficitaire de quelque 220 millions d'euros (contre un déficit de 815 millions d'euros prévus au budget voté pour 2019) on peut là aussi s'attendre à ce que le résultat final sera nettement meilleur qu'escompté.

À ce titre, il convient de rappeler que le déficit budgétaire récurrent au sens de la loi sur la comptabilité de l'État n'est aucunement dû à un train de vie excessif de l'État, mais qu'il

est intégralement imputable à la politique d'investissement, le budget courant étant excédentaire.

De telles évolutions, tant selon la logique européenne, que selon la logique comptable nationale, laissent augurer une exécution du budget de l'État 2019 record et qui laisserait au gouvernement une (encore plus) importante marge de manœuvre qu'attendu et qui permettrait enfin prendre les mesures qui s'imposent afin de relever les défis auxquels le pays fait face, en termes de lutte contre le changement climatique, de logement et d'amélioration du quotidien des citoyens.

² On applique pour cela à la progression des dépenses entre 2018 et 2019 le taux moyen des deux années précédentes, soit +6,9%.